

AVIS

ENV.19.34.AV

Augmentation de la capacité de production de la
laiterie Solarec à Baudour, SAINT-GHISLAIN

Avis adopté le 04/03/2019

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique en classe 1 :* 15.51.01.03
- *Demandeur :* SOLAREC S.A., Libramont-Chevigny
- *Auteur de l'étude :* SGS Belgium S.A., Isnes
- *Autorité compétente :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 9/01/2019
- *Date de fin de délai de remise d'avis (délai) :* 10/03/2019 (60 jours)
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement
 - Opportunité environnementale du projet
- *Visite de terrain :* 26/02/2019
- *Audition :* 4/03/2019

Projet :

- *Localisation :* Au sein du zoning industriel de Ghlin-Baudour Nord
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'activité économique industrielle
- *Catégorie :* 5 - Processus industriels de transformation de matières

Brève description du projet et de son contexte :

Les activités du centre de pré-traitement de lait Solarec à Baudour visent à réceptionner et à fabriquer du lait pré-concentré ainsi que de la crème de lait à partir du lait cru venant des fermes du Hainaut. Le lait pré-concentré et la crème sont ensuite envoyés vers le site de Recogne mais peuvent également être vendus en vrac.

Le projet vise le doublement de la capacité de production du site de Baudour (passage d'une capacité de traitement de 740 tonnes de lait cru/jour à 1480 tonnes de lait cru/jour). Il consiste en l'ajout :

- d'une nouvelle ligne de pré-concentration du lait par osmose inverse ;
- d'une nouvelle ligne de pasteurisation et d'écémage ;
- d'une chaudière de 7 MWth ;
- de 2 quais de déchargement du lait cru ;
- de 7 nouveaux réservoirs de stockage de lait cru, de crème et d'eau ;
- d'un groupe électrogène de secours et un compresseur d'air.

Plusieurs équipements installés actuellement sur le site (transformateur, station d'épuration, ...) sont déjà dimensionnés pour l'augmentation de la capacité de production.

Les eaux usées sont traitées dans une station d'épuration (STEP) sur site avant rejet dans les égouts publics. Les eaux pluviales sont traitées dans un séparateur d'hydrocarbures puis transitent dans un bassin d'orage. Les différents rejets d'eaux du site (eaux de pluie, eaux usées après passage par la STEP, eaux de vache, eaux usées domestiques) sont déversés, via un égout géré par l'I.D.E.A., dans la rivière la Haine.

1. AVIS

1.1. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences

Le Pôle Environnement estime que l'étude d'incidences (EIE) contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Sur le fond :

Le Pôle apprécie notamment :

- la description détaillée des équipements utilisés pour la production et le traitement du lait ainsi que des procédés mis en œuvre sur le site ;
- la comparaison systématique des techniques mises en œuvre par la laiterie aux meilleures techniques disponibles (MTD) ;
- la présence d'un modèle de dispersion des oxydes d'azote dans l'atmosphère.

Cependant, le Pôle regrette l'absence de justification chiffrée relative à la suggestion de norme de rejet en phosphore de 2 mg/l.

Sur la forme :

L'étude est claire, bien structurée et illustrée.

Le Pôle apprécie particulièrement :

- la présence d'un lexique au début de l'EIE ;
- la présence, à la fin de l'EIE, d'un tableau synthétisant les incidences du projet sur l'environnement, les mesures prises par le demandeur ainsi que les recommandations de l'auteur d'étude.

Cependant, le Pôle regrette l'absence d'un plan localisant les sources sonores internes au site qui ont été considérées dans l'évaluation des incidences du projet sur le niveau sonore local.

1.2. Avis sur l'opportunité environnementale

Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur sont prises en compte.